

DEPARTEMENT DES AFFAIRES JURIDIQUES

Décision : DAJ2025-452

**LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL
DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE**

Vu le code de la recherche ;

Vu le code général de la fonction publique
et ses textes d'application ;

Vu le décret du 1er février 2023 ;
portant nomination du Président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n° 2008-181 du 7 juillet 2008 modifiée,
relative au Comité d'Evaluation Ethique de l'Inserm (CEEI) ;

Vu le règlement intérieur du Comité d'Evaluation Ethique de l'Inserm adopté le 6 juin 2023 ;

DECIDE :

Article 1 : Madame Bérengère GUILLERY est nommée au titre de membre ayant une expertise dans le domaine des sciences humaines et sociales du Comité d'Evaluation Ethique de l'Inserm (CEEI) pour la période allant du 10 juin 2025 au 30 avril 2026.

Article 2 : La présente décision prend effet à compter du 10 juin 2025.

**LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET
DE LA RECHERCHE MEDICALE**

Didier SAMUEL